

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE SORTIE SCOLAIRE SANS NUITÉE

Document à envoyer au BPAS à l'adresse suivante : aesh19@ac-limoges.fr

15 jours avant la sortie

(avec copie au coordonnateur du PAS/PIAL)

La présence de l'AESH volontaire est évaluée au regard des besoins des élèves qu'il accompagne.

Rappel : l'AESH ne compte pas dans le taux d'encadrement.

NOM et Prénom de l'AESH :

PAS / PIAL d'affectation :

Établissement d'exercice :

NOM et Prénom de l'élève accompagné lors de la sortie :

Accompagnement mutualisé Accompagnement individualisé si oui pour _____ heures

Missions spécifiques de l'AESH auprès de l'élève lors de la sortie en accord avec la notification, validés par l'équipe pédagogique :

Date et horaires de la sortie : le _____ de _____ h _____ à _____ h _____

Lieu de la sortie :

NB : L'AESH doit emprunter le(s) moyen(s) de transport mis en place pour la sortie par l'établissement et n'engagera aucun frais.

Dispositions prises pour la scolarisation des autres élèves habituellement accompagnés par l'AESH :

Récupération d'heures de la pause méridienne si celle-ci ne fait pas partie de son temps de travail et si l'agent le souhaite.

- Nombre d'heures du temps méridien en dehors de l'emploi du temps : _____ heures (2 heures maximum)

- Date et heure de la récupération, **dans la semaine de la sortie ou suivante** : le _____ de _____ h _____ à _____ h _____

NB : l'organisation de la récupération doit être fixée avec le directeur / chef d'établissement, en collaboration avec le coordonnateur du PIAL et en fonction des nécessités de service.

AESH

CHEF D'ETABLISSEMENT OU DIRECTEUR D'ECOLE

Le _____

Accepte de participer à la sortie : Oui Non

Signature de l'AESH

Avis favorable Avis défavorable

Le _____

Tampon et signature du chef d'établissement ou du directeur d'école

DECISION DE L'EMPLOYEUR

Autorisation : Accordée Refusée

Signature de l'employeur
A _____, le _____